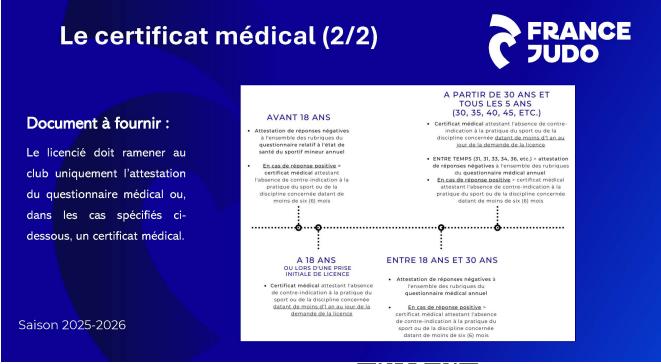
# **MODALITÉS D'INSCRIPTION JJCC 2025 – 2026**





#### **REGLEMENT:**

Le règlement de l'adhésion se fait le site « Helloasso » en utilisant le QR Code suivant :



 Le paiement en une fois par chèque (à l'ordre du JJCC) ou coupons sport/ANCV reste possible (tarifs sur le bulletin d'adhésion). <u>La licence FFJ obligatoire de 46€</u> <u>est incluse dans les tarifs</u>.

**ATTENTION :** à partir de la saison 2025/26 pour les pratiquants de judo et de jujitsu qui souhaitent faire de la compétition dans les deux disciplines, il convient de prendre deux licences.

### **INFORMATIONS IMPORTANTES:**

- ⇒ Si vous avez besoin **d'une facture**, merci de le préciser lors de votre inscription.
- ⇒ Pour les cours enfants, pensez à remplir <u>l'autorisation de départ</u> du Centre. Cette autorisation est à compléter auprès du Centre de Loisirs le jour du forum des associations.
- ⇒ Un système de <u>prêt de kimonos</u> a été mis en place par le club. N'hésitez pas à demander au professeur si des kimonos à la taille de votre enfant sont disponibles.
- ⇒ Penser à mettre dans le sac de votre enfant une <u>petite bouteille d'eau</u>, un <u>kit sanitaire</u> avec <u>mouchoirs</u> et <u>des tongs</u>.
  En effet, le <u>PORT DES TONGS EN DEHORS DU TATAMI EST OBLIGATOIRE</u> pour des raisons d'hygiène et pour le bien-être de tous les pratiquants.

### **DATES IMPORTANTES:**

- Reprise Judo Jujitsu enfants le mardi 9 septembre 2025
- Reprise Judo Adultes Fighting Taïso semaine 37
- > Fête du Club le dimanche 28 juin 2026
- Fin des activités le dimanche 28 juin 2026

JJCC ⊠: dojo.jjcc@gmail.com - 2: 07.66.09.31.23 - Site: https://jjcc.ffjudo.com/

## **BULLETIN D'ADHESION JJCC 2025 – 2026**



## **INFORMATIONS PERSONNELLES**

MERCI DE COMPLÉTER VOS INFORMATIONS EN MAJUSCULES

					•••••	•••••		
				Po	rtable :			
		MERCI DE	CHOIX DI	_		RE CHOIX		
	JUDO	O ENFANTS				O JUJITSU ADU	ILTES	
Cours	Âge	Jours & Horaires	Tarifs		Cours	Jours & Horaires	Tarifs	
Baby Judo	5/6 ans	Mercredi 14h – 14h45	180€		Judo Jujitsu	Mardi 20h30 – 21h30	200€	
nfants	6/8 ans à partir du CP	Mardi & Jeudi 17h30 – 18h30	200€		Judo Jujitsu	Jeudi	200€	
nfants Judo	9/13 ans	Mardi & Jeudi 18h30 – 19h30	220€		Judo Jujiwa	20h30 – 21h30	2000	
lujitsu	CM1	Mercredi 15h – 16h			FIGH	TING /SELF DE	FENSE	
nfants Iujitsu	9/13 ans à partir du CM1	Mercredi 15h – 16h	180€		Cours	Jours & Horaires	Tarifs	
POSSE		RDIO TRAIN	ITNC (Taïso)		Fighting Self Défense	Mardi 19h30 – 20h30	200€	
Cours	Joi	ours &	Tarifs		Fighting Self Défense	Jeudi 19h30 – 20h30	200€	
Taïs	HOI	oraires amedi	220€		Fighting Self Défense	Samedi 9h00- 10h30	220€	
I ais	9h00 -	- 10h30 amedi	2200					
Taïso Fe		0 – 12h00	220€					
			LES FORM	ιιι FS ΔΓ	VIII TES			
		Cours	LLG I OKI-I	OLLS AL	Tarifs			
Mixe 2 cours Si cours du samedi dans le n			e mixe		300€			
		1ixe 3 cours				32		
	М	Si cours du samedi dans l				37	0€	
	Si cours d	lu samedi dans le	mixe					

Cadre réservé à l'administration du club

☐ QReprise ☐ Autorisation prise en charge Centre de Loisirs

☐ Certificat médical ☐ QSanté

□ Règlement

☐ Facture demandée

Nom et Prénom du licencié : .....





## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »\*

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

\* Sous réserve de validation par la Fédération de Judo lors de l'inscription informatique.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON	
Durant les 12 derniers mois			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?			
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?			
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?			
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?			
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?			
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?			
A ce jour			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?			
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?			
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?			
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.			
Si vous avez répondu NON à toutes les questions :			
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.	avoir ré <sub>l</sub>	pondu	
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :			
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.			
Je soussigné(e) [Nom Prénom]			
À Signature	ł		

Nom et Prénom du licencié mineu	r :
---------------------------------	-----

## QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR



En vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

	<b>Tu es :</b> □ une fille □ un garçon	OUI	NON			
	Ton âge : ans	33.				
L'année dernière	Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?					
	As-tu été opéré(e) ?					
	As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?					
	As-tu beaucoup maigri ou grossi ?					
	As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?					
	As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?					
	As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?					
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?					
	As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?					
	As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?					
	As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?					
	As-tu arrêté le s port à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?					
naines	Te sens-tu très fatigué(e) ?					
	As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?					
es se	Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?					
Ces 2 dernières semaines	Te sens-tu triste ou inquiet ?					
	Pleures-tu plus souvent?					
Ces	Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?					
Inu	Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?					
Aujourd'hui	Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?					
Auj	Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?					
	À faire remplir par les parents					
	Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?					
	Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?					
	Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)					



## FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2025/2026

Prix de la licence <u>Judo / Jujitsu / Kyudo</u> : 46 € Prix de la licence CNKDR : 56 €

uméro de licence renouvellement ou déjà encié	
Nom (de naissance);	
Prénom	
Nom marital (en cas de changement de situation)	
	Dojo:
Sexe Fou M)     Data do paisacepeo	A-B-C (à remplir par le club). Si le club à plusieurs dojo, les identifier par une lettre, les
Date de naissance	
Code postal	
Adresse complète - N° de rue	
Couleurdelaceinture: (BA)Blanche, (BJ)Blanche, (JA)Jaune, (JO)JaunelOrange, (Or)Orange,	Date:
Email   (OV)Orange/Verte, (VE)Verte, (BE)Bleu, (MA)Marron	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Téléphone portable :	للہ
	ensables à la gestion de votre licence par la FFJDA. A défaut, votre demande de licence ou renouvellement de onnées personnelles sur son site internet (bas de page). Vous pouvez exercer vos droits (accès, effacement,
SSURANCE : établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité (	Civile souscrite par la FFJDA auprès d'AXA IARD via Marsh France. Par ailleurs, la FFJDA lui donne la possibilité issigné déclare avoir pris connaissance et accepté l'ensemble de ces garanties telles qu'indiquées dans la notice.
nformation qui lui est remise ce jour. Le montant de l'assurance Accidents Corporels est de 2,20 €TTC. adhésion à plusieurs disciplines fédérales n'entraîne pas le cumul de garanties d'assurances. soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance, des possibilités d'extensions option oir intérêt à souscrire personnellement auprès d'AXA via l'offre négocié par MARSH France (bulletin de en ligne https://connexion.marsh.com/client/optionjudolA) ou de l'assureur de son choix.	nelles complémentaires aux garanties de base ou de toute autre garantie adaptée à sa situation qu'il peut e souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA www.ffjudo.com le refus de souscription de l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA, le club doit s'assurer
SSURANCES - Bénéficiaire en cas de décès durant la période d'indemnisation /  Mes parents (pour l'assuré mineur) ; à défaut, mon conjoint non divorcé ou non séparé de corps judici concubin notoire, à défaut, par parts égales entre eux, mes enfants nés ou naître et ceux de mon conj d'entre eux, à défaut, mes ayants droit selon la dévolution successorale.  Autres bénéficiaires. Précisez noms, prénoms, dates de naissance :	airement, à défaut, mon partenaire avec lequel je suis lié par un pacte civil de solidarité, à défaut, à mon oint s'il en avait la charge, à défaut, par parts égales entre eux, mon père et ma mère, ou au survivant
EFUS D'ASSURANCE : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels propos r la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Ju-D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique II ne réglera pas la somme de 2,20 € TTC avecence.	do (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.  Attention : ce document précise au dos les garanties complémentaires qui peuvent être souscrites
:	auprès de MARSH.  Les notices d'assurance sont téléchargeables sur le lien suivant : http://www.ffjudo.com/assurances.
GNATURE POUR REFUSER L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS PROPOSEE PAR LA FFJD/	

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des Textes Officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Représentant légal : (nom et « Lu et Approuvé » Date et signature obligatoire

Fédération Française de Judo, Ju-jitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14 Service Licences :0140521592 email: licences@ffjudo.com



#### EXTRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE commun avec ma demande de licence

2025/2026 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès d'AXA IARD Assurances via MARSH France (contrat N° 11383119004) est incluse dans le prix de la licence. Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité que tout licencié peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans le cadre des activités fédérales garanties. Pour connaître le détail de ces garanties, se reporter au site http://www.ffjudo.com/ffj/La-federation/Assurance.
L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, , auprès d'AXA IARD Assurances via MARSH France (contrat N° 22351748104) protège ses licenciés en cas de dommages corporels

auxquels la pratique sportive peut les exposer. (Cotisation due au titre des garanties de base visées ci-après : 2,20 € TTC)

Assuré : le(s) Titulaires d'une licence de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines associées ou de la Confédération Française de Jiu-Jitsu brésilien, y compris les arbitres

		ance accessible sur la page assura	, ,			
Licenciés, collaborateurs bénévoles, pratiquants occasionnels non licenciés et pratiquants non licenciés participant à l'opération « JUDO VACANCES », aux cours d'essais dispensés en péri et post scolaire et au dispositif de séances découverte « Deviens judoka » ou « Deviens jiujiteiro »		DECES  Dirigeants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux chargés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportif et les enseignants				
Jusqu'à 16 ans révolus : capital de 15.000€ À partir de 17 ans : capital de 50.000€		Capital d	le 70.000€		Capital de 150.000€	
Un capital supplémentaire par enfant à charge : 10 FRAIS D'OBSEQUES : Indemnité limitée au remb		stificatifs, des frais d'obsèques et d				
	1	INVA	LIDITE			
Licenciés techniques fédé		res techniques, conseillers éraux et chargés de missions res et commissaires sportifs et s	Sportifs de haut niveau et dirigeants du comit exécutif de la FFJDA		Collaborateurs bénévoles, pratiquants occasionnels non licenciés et autres*	
Franchise : < 6% Taux d'invalidité entre 6% et 59% : 70.000€ x taux d'IP Taux d'invalidité de 60% : capital forfaitaire de 70.000€	taux d'IP	% é entre 6% et 59% : 100.000€ x é de <b>60% : capital forfaitaire de</b>	Franchise: < 6% Taux d'invalidité entre 6% et 59% : 300.000€ x taux d'IP Taux d'invalidité de 60% : capital forfaitaire de 300.000€		Franchise : < 6%  Taux d'invalidité entre 6% et 59% : 70.000€ x taux d'IP  Taux d'invalidité ≥ 60% : capital forfaitaire de 70.000€	
			RPOREL GRAVE u supérieure à 61%		,	
		Dirigeants, cadres techniques, c chargés de missions fédérales,	eants, cadres techniques, conseillers techniques fédéraux et rgés de missions fédérales, arbitres et commissaires sportifs et les enseignants		Sportifs de haut niveau et dirigeants du comité exécutif de la FFJDA	
1.070.000€ x taux d'IP				aux d'IP 1.300.000€		
Après expertise du médecin-conseil de l'Assureur • Remboursement des frais immédiats et aide aux • Versement d'un capital immédiat de <b>70.000 € ou</b> • Services d'accompagnement à l'Assuré et ses pr	proches par le bia 100.000 € avant	consolidation et après expertise du par le dispositif Albatros.				
Dirigeants, Sportifs de haut niveau, dirigeants o	du comité exécutif			ants (ne relevant	t pas de la CCN du Sport)	
Dirigeants, Sportifs de haut niveau, dirigeants du comité exécutif et arbitres du niveau national Indemnités journalières : 70€ / jour Indemnité versée à compter du 16e jour (4e jour en cas d'hospitalisation) suivant la date de l'accident et pendant un maximum de 365 jours			Indemnités journalières : 45€ / jour Indemnité versée à compter du 16e jour (4e jour en cas d'hospitalisation) suivant la date de l'accident et pendant un maximum de 365 jours			
			DE SANTE			
Licenciés (y compris arbitres), dirigeants, sportif techniques fédéraux et chargés de miss	fs de haut niveau, ions fédérales et	cadres techniques, conseillers enseignants bénévoles	Collaborateurs béné	voles, pratiquants	s occasionnels non licenciés et autres*	
Dans la limite de 3.000 par accident :  - Les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins d'optique, soins dentaires, soins rendus nécessaires par l'accident jusqu'à la date de consolidation des blessures  - Garantie étendue : - au dépassement d'honoraires - à la majoration pour chambre particulière (hors suppléments de confort : télévision, téléphone, internet, etc) - aux frais liés à l'hébergement d'un parent accompagnant un mineur (nuitées et frais kilométriques) - aux frais de transport pour se rendre aux soins prescrits - aux frais de transport des victimes : domicile - lieu de travail / scolarité - aux frais d'ostéopathie			Dans la limite de 200% de la base de remboursement de la Sécurité sociale : - frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation (y compris forfait journalier hospitalier), rééducation, prothèses, soins d'optique, soins dentaires, soins rendus nécessaires par l'accident jusqu'à la date de consolidation des blessures			
		LICENCIES ET SPORT	TIFS DE HAUT NIVEAU			
Dans la limite de 1.600€ Franchise : 15 jours d'arn	êt consécutifs	SOUTIEN SCOLAIRE	E ET UNIVERSITAIRE			
		ASSISTANCE P	SYCHOLOGIQUE			

\*Pratiquants non licenciés participant à l'opération « JUDO VACANCES », aux cours d'essais dispensés en péri et post scolaire et au dispositif de séances découverte « Deviens judoka » ou « Deviens jiujiteiro » OPTIONS COMPLÉMENTAIRES : Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit a auprès d'AXA IARD Assurances via MARSH

- contrat N° 22351748104), des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence - D'un capital "Décès" ;
- D'un capital "Invalidité"

décès

- D'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.

Le licencié qui souhaite souscrire ces garanties optionnelles devra se connecter à l'adresse suivante : https://connexion.marsh.com/client/optionjudolA ou remplir le formulaire téléchargeable sur le site Internet de la

FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer par mail à MARSH FRANCE (assurances.judo@marsh.com) en prenant soin d'effectuer un virement à MARSH France du montant de la formule retenue

L'ASSISTANCE (souscrite par la FFJDA, auprès de Mutuaide via MARSH France N°10308), prévoit notamment :

Remboursement du montant des consultations auprès d'un psychologue dans la limite de 2.500€ en cas de

Rapatriement sanitaire Remplacement d'un accompagnateur

Visite proche si hospitalisation + 7 jours Retour anticipé suite sinistre majeur dans la résidence principale Accompagnement d'une personne handicapé et des enfants de - 18 ans Prolongation de séjour

Vol, perte ou destruction de documents Poursuite du voyage

Frais médicaux et d'hospitalisation Rapatriement des animaux, bagages à main et accessoires

Recherche et envoi de médicaments et prothèses Acheminement de matériel indisponible sur place suite vol ou dommages

Frais de recherche et de secours Frais de télécommunication à l'étranger Soutien psychologique

Rapatriement de corps

Retour anticipé en cas d'hospitalisation ou décès d'un proche Caution pénale

Rapatriement des accompagnants Soutien scolaire, conseils médicaux, Renseignements pratiques, assistance linguistique, Messages urgents

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 01 48 82 62 21 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : MARSH France Tel. : 01 87 21 27 87 / Mail renseignement : assurances.judo@marsh.com

Mail déclaration sinistre : sinistres.ars@marsh.com ou en ligne : https://connexion.marsh.com/client/declarationjudo

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat par la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées. (Notices

Control telectrical decidence of the control of the

garanties of assurance
via le formulaire de contact sur axa.fr ou en ligne depuis votre Espace Client AXA ou par courrier, à l'adresse suivante :
AXA France – Service Réclamations – TSA 46 307 – 95901 Cergy-Pontoise Cedex 9
agements : Un accusé de réception vous sera adressé dans un délai maximum de dix jours. Votre situation sera étudiée avec le plus grand soin et une réponse argumentée vous sera adressée dans un délai maximum de dix jours.

Le du médiateur Vous pouvez saisir le Médiateur de l'assurance : deux mois après votre première réclamation écrite, que vous ayez reçu une réponse ou non de notre part et, en tout état de cause, dans un délai maximum d'un an à compter de la date de votre